



Modes de financement



Le CPF pour financer votre permis B

Pour vous permettre de mener à bien ce projet, utilisez vos droits du compte personnel de formation dès maintenant pour le préparer, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation.

Attention, les permis B1 et BE ne sont pas concernés.

Rendez-vous sur votre espace CPF !

Qui est concerné ?

Tout salarié ou demandeur d'emploi ayant acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF), et souhaitant mener à bien un projet professionnel, ou une sécurisation professionnelle.

Les conditions d'inscription

- Cette formation "permis de conduire B" doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une annulation ou invalidation de votre permis de conduire

L'école de conduite ECF CFR de Montauban est éligible au CPF car nous :

- avons procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail
- respectons les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation
- sommes inscrit par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence.

Aide du Département

Entre 10 et 25 ans la carte ZAP permet des réductions pour les formations AM, A, et toutes les formations B.

Aide dans vos localités

Les jeunes de 18 à 25 ans, sans ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire, peuvent demander une bourse à **leur mairie**. Une partie du coût du permis de conduire est alors pris en charge par la ville, en échange d'une **activité bénévole d'intérêt collectif (40 à 50 heures)**

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) intervient auprès des jeunes de 18 à 25 ans ayant des **difficultés financières et/ou d'insertion**.

Le FAJ soutient financièrement les personnes dont le projet de formation nécessite le permis de conduire.



Permis à 1€ / jour

Financez votre projet de formation avec un taux 0% à hauteur de 30€/mois

Aide Pôle Emploi :



Voir conditions sur site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>